

RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE  
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

## Violences politiques

Le 2 décembre 2017

Salle Marc Bloch (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris)  
de 9h30 à 12h30

Coordinateurs : Clément WEISS et Gaëtan BONNOT

Introduction de Clément WEISS et Gaëtan BONNOT

**Romain MILLOT (ATER Paris 7 / ANHIMA). Un péril jeune ? La *iuventus* dans les récits de conjurations sous la République romaine**

Entre 509 et 63 av. J.-C., la jeunesse du monde romain participe à plusieurs conjurations. Ces actions clandestines font l'objet d'un discours stéréotypé chez les Anciens, qui les passent au crible pour en tirer autant d'exemples à valeur morale. Ainsi, à une jeunesse active, audacieuse et dévouée à la patrie répond le stéréotype d'*adulescentes* égoïstes et débauchés pour lesquels la conjuration représente le seul moyen de faire valoir leurs intérêts, de maintenir leurs privilèges. L'image de la jeunesse oscille entre ces deux pôles au gré des périodes de la République, dans l'affrontement du patriciat et de la plèbe, dans les guerres des temps médio-républicains puis lors des affrontements politiques de la fin de la République. Parfois coupable de véritables violences politiques, souvent soupçonnée, la jeunesse que les sources laissent entrevoir apparaît en fin de compte avant tout comme le produit des angoisses et des attentes de ses aînés.

**Clément WEISS (doctorant contractuel Paris 1 / IHMC), « Frappez : n'oubliez pas que la défense personnelle est de droit naturel et légitime ». La jeunesse réactionnaire et les violences de rue à Paris en 1795**

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) marque la fin du gouvernement révolutionnaire et le début d'une période dite de « réaction thermidorienne » qui, à Paris, se joue autant à la Convention que dans la rue, où une partie de la jeunesse se regroupe dans des bandes armées qui traquent les « buveurs de sang » accusés d'avoir participé au « règne de la Terreur ». Cette dynamique de vengeance est d'abord soutenue par les thermidoriens qui cherchent à s'appuyer sur une milice auxiliaire dont la violence limitée, iconoclaste et vexatoire, permet l'écrasement du mouvement sans-culotte. À partir de l'été 1795 se pose cependant le problème d'une certaine autonomisation de la violence de ces bandes, dénoncées par leurs anciens soutiens politiques comme des groupes factieux et contre-révolutionnaires hors de contrôle.

Cette étude cherche à éprouver ces assignations en analysant le rapport à la violence de la jeunesse réactionnaire. Si les sources policiées, comme les mémoires, restent laconiques sur les combats engagés dans la rue, l'étude du dossier policier d'un jeune noble déclassé arrêté fin septembre 1795 permet au contraire de retrouver la dimension physique ainsi que les

ressorts rituels et intimes du passage à la violence. Le croisement des sources accusatoires et des justifications personnelles révèle un usage singulier de la violence comme exutoire de frustrations sociales et support d'une mise en récit de soi et du groupe qui érige l'autodéfense en mission politique.

### **Gaëtan BONNOT (PRAG Paris 1 / LaMOP), Des « chartes en la forme des jaques » : une violence politique insaisissable ?**

Inscrite dans un contexte de crises et de contestations politiques qui traversent le royaume de France au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la jacquerie, mouvement « d'une brutalité et d'une brièveté exceptionnelles<sup>1</sup> », a concerné les sociétés rurales d'un large bassin parisien, de la Picardie ou encore de la Champagne. Les facteurs déclenchant à court terme semblent tant relever de la guerre et des pillages qui ont lieu durant la première phase de la guerre de Cent Ans que d'un sentiment d'hostilité vis-à-vis des nobles, dont les abus et l'incapacité à défendre le royaume ont amené des historiens à évoquer la rupture d'un « contrat social<sup>2</sup> ». Par le recours à une analyse textométrique, l'étude porte sur un corpus de lettres de rémission octroyées dans le cadre de cette insurrection, type de source particulièrement mobilisé par les médiévistes pour appréhender les phénomènes rébellionnaires. Pour un crime ou un délit, le roi octroie par cet acte régalien son pardon et arrête le cours ordinaire de la justice, qu'elle soit royale, seigneuriale ou ecclésiastique<sup>3</sup>. Quels sont les procédés langagiers par lesquels la révolte est nommée, qualifiée pour se trouver disqualifiée voire dépolitisée ? Peut-on percevoir une diachronie quant à ce que la grâce donne à voir de cette violence politique ? En creux du formalisme langagier, des stéréotypes ou au contraire de l'évocation de cas singulier, un flou croissant entre violences insurrectionnelle, criminelle et ordinaire apparaît.

### **Gwendal RANNOU (ATER Paris 1 / SIRICE), « Prussiens venus d'Auckland » contre « Irlandais des mers du Sud » : la violence politique aux Samoa occidentales, 1927-1935**

De 1927 à 1935, l'État colonial néo-zélandais a, utilisé massivement la violence dans son mandat des Samoa occidentales pour réprimer le Mau, un mouvement autonomiste né de la politique de développement paternaliste et autoritaire des Néo-Zélandais. Alors qu'à la même époque, les mouvements autochtones en milieu colonial étaient généralement durement réprimés avec l'assentiment au moins passif des populations métropolitaines, le Mau parvient à publiciser massivement les violences dont il est victime, alors même que celles-ci ne conduisent qu'à une seule occasion à la mort de Samoans. Parallèlement, le Mau met en avant sa politique de résistance passive et non violente sans que le gouvernement néo-zélandais ne parvienne à le décrédibiliser. Cette difficulté de l'État colonial à faire accepter sa violence est également liée à des caractéristiques propres au colonialisme néo-zélandais, mal accepté même hors des cercles anticoloniaux habituels et qui apparaît particulièrement contradictoire avec les idéaux d'une nation qui se veut la plus démocratique au monde. Ces facteurs font du Mau l'un des rares mouvements anticoloniaux à être parvenu à ses fins en délégitimant la violence exercée par sa puissance de tutelle.

### **Conclusion : Fanny BUGNON (Maîtresse de conférences Rennes 2 / TEMPORA)**

---

<sup>1</sup> R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, 1982, p. 321.

<sup>2</sup> G. BRUNEL et S. BRUNET, « Introduction », dans *Haro sur le seigneur ! : Les luttes antiseigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne : actes des XXIX<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 5 et 6 octobre 2007*, G. BRUNEL et S. BRUNET dir., Toulouse, 2009, p. 11.

<sup>3</sup> C. GAUVARD, « De grace especial ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2010 [1991], p. 63.